



Assemblée générale

Soixante-douzième session

47^e séance plénière

Vendredi 10 novembre 2017, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Tevi (Vanuatu),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 89 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/72/221)

Projet de résolution (A/72/L.6)

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la délégation de la République du Paraguay, membre fondateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous remercions M. Yukiya Amano, Directeur général de l'AIEA, pour la présentation de son rapport (voir A/72/221), qui porte sur 2016. Le Paraguay insiste sur l'importance que revêt la présentation de ce rapport devant l'Assemblée générale, laquelle est l'expression démocratique la plus élevée des peuples qui la composent, fondée sur l'égalité souveraine entre les États. La délégation paraguayenne, qui a été membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA jusqu'en septembre, réaffirme sa pleine confiance dans la capacité de l'Agence de faire en sorte que l'énergie atomique contribue à la paix mondiale, à la santé et à la prospérité, comme le stipule son statut. Nous nous félicitons de la récente reconduction du Directeur général Amano dans ses fonctions et de l'admission de la Grenade en tant que nouveau membre de l'Agence.

Le Paraguay souligne que l'élaboration de programmes aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et leur mise en œuvre doivent se faire en toute transparence, sur la base des conseils et sous la supervision de l'AIEA, en prenant les plus grandes précautions possibles et en limitant les dommages que la production d'énergie nucléaire peut entraîner sur l'environnement et la santé humaine. Les États qui appliquent ces programmes sur leur territoire, doivent le faire sur la base du principe de responsabilité transfrontalière, en respectant les pratiques optimales en matière de coopération internationale, de prévention des risques et de diligence raisonnable et en réagissant de manière appropriée à tout dommage ou préjudice transfrontalier.

En coordination et avec le soutien de l'AIEA, l'Autorité paraguayenne de réglementation radiologique et nucléaire régleme et contrôle l'utilisation pacifique et positive des rayonnements ionisants et de l'énergie nucléaire afin de protéger la santé de notre population et de préserver l'environnement. Sur l'ensemble de notre territoire, nous favorisons une culture de la sécurité technologique et physique des sources de rayonnements ionisants et de déchets radioactifs. Par l'intermédiaire de la Commission nationale de l'énergie atomique, le Paraguay encourage depuis 1968 la recherche et le développement technologique des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire afin d'améliorer la qualité de vie de la population, toujours avec le soutien et sous la supervision de l'AIEA et dans le cadre d'initiatives régionales telles que l'Accord de coopération régionale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-37689(F)



Document adapté

Merci de recycler



pour la promotion de la science et de la technologie en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous souhaitons insister sur l'importance des activités de l'AIEA dans les domaines de la sécurité et de la vérification nucléaires. Ces activités ne doivent pas être détournées à des fins militaires ni pour porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre attachement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous réitérons nos craintes face aux pratiques visant à perfectionner les armes nucléaires existantes et à mettre au point de nouvelles armes. Nous condamnons fermement tous les essais nucléaires, notamment ceux qui ont eu lieu en septembre dernier, en violation du droit international.

La délégation paraguayenne exhorte tous les États Membres à appuyer et favoriser les activités de vérification et de surveillance de l'AIEA aux fins de l'application des garanties. De même, nous prions instamment tous les membres de la communauté internationale de s'abstenir de tout acte contraire à l'objet et au but de ces instruments internationaux, ainsi qu'aux cadres juridiques internationaux en matière de non-prolifération et d'interdiction des armes nucléaires, notamment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Enfin, nous voudrions souligner le rôle de l'assistance technique et de la coopération internationale pour les pays en développement tels que la République du Paraguay, notamment pour ce qui concerne le développement et le renforcement des capacités nationales concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous tenons par conséquent à remercier l'AIEA d'avoir permis d'améliorer l'accès du public à la médecine nucléaire au Paraguay, en particulier pour le diagnostic et le traitement du cancer, dans le cadre des missions intégrées du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, et pour la surveillance des variations des niveaux de rayonnement ambiant, par le biais de son Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle

La délégation paraguayenne salue le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique et lui adresse ses félicitations à l'occasion du soixantième anniversaire de sa création.

Mme Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord remercier le Directeur général, M. Yukiya Amano, pour sa présentation détaillée du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) portant sur 2016 (voir A/72/221), et souhaiter la bienvenue à la Grenade en tant que nouveau membre de l'Agence.

La République argentine appuie les travaux de l'AIEA depuis sa création et s'est donc portée coauteur du projet de résolution sur le rapport de l'Agence (A/72/L.6). Le secteur nucléaire argentin existe depuis plusieurs décennies et s'est considérablement développé dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, étayé en cela par une politique publique solide et cohérente qui accorde une importance capitale à l'application du système international de garanties. Pour l'Argentine, il est essentiel de veiller à ce que les activités de mise en œuvre des garanties soient efficaces et qu'elles reposent sur une solide base technique de façon à garantir leur caractère non discriminatoire.

L'efficacité du système de vérification par l'AIEA des activités nucléaires est essentielle pour prévenir la prolifération nucléaire. Toutefois, ces mesures de vérification ne doivent pas nuire au droit inaliénable des États de développer la technologie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, comme énoncé à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mon pays a toujours affirmé, à l'AIEA mais aussi dans d'autres instances, qu'il importait de ne pas limiter ou réinterpréter ce droit. L'Argentine souligne également que le régime des garanties doit s'appliquer dans un climat de coopération et de dialogue. À cet égard, nous voudrions mettre en avant l'accord quadripartite que l'Argentine a signé avec le Brésil, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'AIEA, et qui définit et régit nos activités de coopération pour l'application des garanties nucléaires depuis 1991. La création de l'Agence argentine-brésilienne a constitué une étape majeure non seulement dans nos relations avec le Brésil, en garantissant de manière crédible l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire dans nos deux pays, mais aussi parce qu'elle a apporté une contribution importante au niveau régional, nous permettant de consacrer l'idée d'une Amérique latine exempte d'armes nucléaires.

L'Argentine souhaite exprimer ses remerciements à l'AIEA et son appui à ses activités dans le domaine

de la sécurité nucléaire. À cet égard, notre pays n'a eu de cesse de soutenir le rôle central de l'Agence dans la coordination et le renforcement du dispositif de sécurité nucléaire, et de l'engager à jouer un rôle toujours plus actif dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle l'Argentine se félicite de la convocation par l'AIEA, en décembre 2016, de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : Engagements et actions, ainsi que de la prochaine Conférence internationale sur la protection physique des matières et installations nucléaires, qui se tiendra à Vienne du 13 au 17 novembre. Ces initiatives réaffirment la responsabilité fondamentale et le rôle central de l'AIEA dans le renforcement et la coordination du dispositif international de sécurité nucléaire.

L'Argentine souhaite que l'AIEA puisse continuer à jouer son rôle en tant que principal coordinateur d'autres organisations et initiatives internationales dans ce domaine, afin que les efforts déployés en matière de sécurité nucléaire et de lutte contre le terrorisme nucléaire puissent converger de manière ordonnée et pérenne. C'est la raison pour laquelle l'Argentine souligne également à quel point il importe de soutenir les travaux de l'AIEA, non seulement au niveau politique mais aussi financier, la sécurité nucléaire étant l'exemple parfait d'un domaine où les pays doivent joindre les actes à la parole. Le rôle de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire doit être renforcé afin qu'elle puisse atteindre le niveau de maturité et de développement qui la caractérise déjà s'agissant de la sécurité technologique nucléaire, un autre de ses piliers fondamentaux. La responsabilité en matière de sécurité physique nucléaire est la prérogative souveraine de chaque État et les efforts déployés pour faire progresser et améliorer la lutte contre les menaces terroristes doivent être à la mesure du risque réel auquel chaque pays est confronté. Il nous paraît donc nécessaire d'harmoniser les mesures contraignantes et non contraignantes afin que nous puissions progresser dans ce domaine de manière harmonieuse, progressive et permanente.

La République argentine tient à rappeler que son plein attachement aux normes les plus élevées en matière de sûreté technologique nucléaire reste l'un des piliers de sa politique nucléaire. D'où l'importance du travail effectué par l'Autorité de réglementation nucléaire, organisme de réglementation indépendant œuvrant dans le cadre d'un programme national en pleine expansion.

En 2015, l'Argentine a eu l'honneur de présider la Conférence diplomatique chargée d'examiner la

proposition d'amendement de l'article 18 de la Convention sur la sûreté nucléaire. À cette occasion a été adoptée la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, qui reflète le souhait de nombreux États parties de continuer de renforcer la sécurité technologique. Nous devons continuer d'améliorer la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Vienne. À cet égard, l'Argentine a été le premier et jusqu'à présent le seul pays à déclarer que ses nouvelles centrales nucléaires seront conçues, mises en place et construites conformément au principe 1 de la Déclaration. Nous invitons d'autres parties à faire de même.

L'Argentine participe activement aux activités de renforcement des capacités dans la région et aspire à devenir un pôle central en la matière. À cet égard, notre pays a proposé d'organiser plusieurs activités de formation, d'éducation et de développement des compétences, sous l'égide de l'AIEA, en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous continuerons de coopérer avec le Programme de coopération technique de l'Agence, auquel nous apportons notre expérience et fournissons nos installations de formation et de renforcement des capacités, dont ont déjà bénéficié des techniciens et professionnels de notre région et d'autres parties du monde.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh remercie M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour sa présentation du rapport de 2016 et le félicite pour sa reconduction dans ses fonctions pour un troisième mandat de quatre ans.

Le Bangladesh a pleinement confiance dans le rôle moteur de l'AIEA pour coordonner les efforts déployés au niveau international en vue de renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires mondiales dans le cadre de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Première Ministre de mon pays s'est rendue à Vienne, en mai de cette année, afin de participer à la Conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA. Le Directeur général s'est quant à lui rendu au Bangladesh pour la deuxième fois, en juillet 2017. Nous avons participé au plus haut niveau à la Conférence ministérielle internationale sur l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, qui s'est récemment tenue à Abou Dhabi.

Le Bangladesh accorde une importance particulière à la sûreté nucléaire et souligne que l'Agence doit conserver un rôle central dans le domaine de la

sûreté nucléaire, en raison de ses fonctions obligatoires, de sa large composition et de ses compétences de longue date. Le Bangladesh souligne également sa position de principe selon laquelle les considérations en matière de sûreté et de sécurité nucléaires ne doivent pas faire obstacle à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous souhaitons insister sur l'importance des activités de l'Agence en matière de maintien, d'amélioration et de promotion de la sûreté radiologique et nucléaire, du transport des déchets, ainsi que dans le domaine de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence dans le monde entier. Le Bangladesh salue les efforts constants que déploie l'Agence pour aider les États Membres à mettre en commun les connaissances, expertises, technologies et informations relatives à tous les aspects de la sûreté nucléaire. Nous saluons également les activités de l'Agence visant à soutenir le développement des infrastructures de sûreté nucléaire dans les États Membres. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'assistance fournie par l'Agence aux pays en développement qui exploitent, renforcent ou entreprennent des programmes nucléaires. Nous soulignons qu'il importe de concentrer l'attention sur les activités visant à renforcer la compétence des fonctions de réglementation et de gestion de la sûreté, y compris la culture de la sûreté.

Le Bangladesh se félicite également des efforts déployés par l'Agence pour aider les États Membres à renforcer et développer leur capacité en matière de sécurité nucléaire, notamment pour la mise en place d'infrastructures nationales de sécurité nucléaire efficaces, durables et complètes. Nous prenons note des objectifs et des priorités de l'Agence en matière de sécurité nucléaire pour la période 2017-2018, qui visent à promouvoir l'adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, en vue de son universalisation. Le Bangladesh a déposé son instrument d'acceptation de l'amendement à la Convention au début de cette année. Nous prenons acte des efforts déployés par l'Agence pour répondre aux demandes croissantes des États Membres visant à obtenir l'appui de l'Agence en matière de sécurité informatique et de l'information.

Le Bangladesh considère que l'énergie nucléaire est une source de production d'électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable. Nous avons lancé la construction de la centrale nucléaire de Rooppur, la première de ce type dans le pays, dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux avec la Fédération de Russie. Nous suivons les directives

de l'AIEA pour la mise en œuvre du plan de travail intégré élaboré conjointement pour le développement des infrastructures. Nous remercions l'Inde et le Japon, entre autres, pour leurs contributions à nos efforts nationaux de renforcement des capacités.

Le Bangladesh compte sur l'AIEA en tant que partenaire principal pour la promotion d'applications sûres de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'Agence coopère avec le Bangladesh et l'aide à mettre en valeur ses ressources humaines et à renforcer ses capacités, afin d'introduire, de mettre au point et d'utiliser de façon pacifique la technologie nucléaire dans des secteurs aussi variés que les infrastructures nucléaires, l'élevage, l'agriculture, la santé et l'industrie et la gestion de l'eau. Nous avons déjà réalisé avec succès 138 projets nationaux dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Agence et participé à 111 projets régionaux au titre de l'Accord de coopération régionale, que le Bangladesh considère comme un outil important pour la promotion et la coordination des activités de recherche et de développement dans l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Le Bangladesh est convaincu que l'Accord continuera à promouvoir les capacités et l'expertise régionales dans différents domaines thématiques, notamment la gestion des réacteurs de recherche et la gestion des déchets radioactifs, la sûreté radiologique et nucléaire et la protection de l'environnement.

Le Bangladesh remercie l'Indonésie d'avoir facilité la négociation du projet de résolution A/72/L.6, sur le rapport de l'AIEA, qui sera adopté par l'Assemblée. Nous réaffirmons notre volonté de faire progresser les activités de l'AIEA axées sur la promotion des objectifs de développement durable, et espérons jouer un plus grand rôle au sein du Conseil des gouverneurs, avec l'aimable soutien des États Membres.

M. Ngundze (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à mon tour, exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation au Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, pour sa présentation succincte du rapport de l'AIEA portant sur 2016 (voir A/72/221) et pour avoir fourni de précieuses informations sur les activités de l'Agence en 2017.

L'Afrique du Sud vient d'achever un mandat d'un an à la tête du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Au cours de notre mandat au Conseil, nous avons été heureux que le Conseil des gouverneurs ait souligné

le rôle de l'AIEA en matière de développement dans le cadre de ses activités liées à la science, la technologie et les applications nucléaires, que le Directeur général Amano a décrites de manière très détaillée au cours de sa présentation. Alors qu'elle assumait la présidence du Conseil, l'Afrique du Sud a prôné une approche équilibrée dans la mise en œuvre du mandat de l'AIEA, conformément à sa devise, « L'atome pour la paix et le développement ». J'aimerais témoigner la reconnaissance de l'Afrique du Sud à l'ensemble des membres de l'AIEA, en particulier au Groupe des États d'Afrique, pour avoir confié à l'Afrique du Sud la direction du Conseil au cours de l'année écoulée. Nous sommes maintenant plus que jamais convaincus du rôle prépondérant que l'AIEA est appelée à jouer dans les efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement au niveau international. De même, nous voudrions féliciter l'Indonésie pour avoir été nommée Présidente du Conseil des gouverneurs pour la période 2017/2018. Nous l'assurons de notre engagement et de notre coopération à cet égard.

L'Afrique du Sud appuie pleinement les priorités et les travaux de l'AIEA, et se félicite notamment des progrès accomplis par l'Agence en 2017. À cet égard, nous avons toujours soutenu que les applications nucléaires de l'Agence dans les domaines tels que l'agriculture, les cultures vivrières, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la technologie nucléaire et la santé animale contribuaient à la réalisation du développement socioéconomique dans les pays en développement, en les accompagnant dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030, en particulier sur le continent africain.

L'Afrique du Sud a grandement bénéficié de l'appui scientifique et technologique de l'AIEA, notamment pour le renforcement de la prise en charge clinique des maladies oncologiques, neurologiques et cardiovasculaires. L'AIEA a également soutenu l'Afrique du Sud dans la mise au point de la technique de stérilisation des insectes pour lutter contre le paludisme. À cet égard, l'Afrique du Sud forme le vœu, partagé par de nombreux États Membres, que l'AIEA puisse continuer d'aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à tirer mieux parti des avantages pouvant découler des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.

Nous tenons en outre à souligner la fonction centrale de l'Agence dans la mise en œuvre de son régime de vérification des garanties, lequel joue un

rôle essentiel pour s'assurer de la nature pacifique des programmes nucléaires. Seul pays à avoir volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires, aidée et guidée en cela par l'AIEA, l'Afrique du Sud peut attester du caractère indispensable du régime de garanties de l'Agence. Outre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Afrique du Sud estime que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement et que les progrès accomplis dans tous les domaines du Traité de non-prolifération nucléaire s'avèrent par conséquent essentiels à la réalisation de ses objectifs.

Pour terminer, ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/72/L.6, déposé par l'Indonésie en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs pour la période 2017-2018. Le projet de résolution réaffirme notamment le rôle incontournable que joue l'Agence en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires, et nous félicitons l'Indonésie pour son rôle dans la coordination du projet de résolution.

M. Hansen (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie félicite le Directeur général, M. Amano, pour son rapport (voir A/72/221) sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous avons été heureux d'avoir parrainé le projet de résolution sur le rapport (A/72/L.6).

L'année à venir s'annonce très productive pour l'AIEA, et l'Australie continue d'accorder une grande importance aux activités de l'Agence dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires, de la sûreté, de la sécurité, des garanties et de la coopération technique. Au cours de l'année écoulée, où nous avons célébré le soixantième anniversaire de la création de l'Agence, nous avons été particulièrement heureux de constater l'engagement du Directeur général dans la défense de l'égalité des sexes. L'Australie continuera de soutenir et d'appuyer avec vigueur les efforts visant à accroître la représentation des femmes dans les domaines techniques et aux postes de direction de l'Agence, en particulier par l'intermédiaire du Groupe des amis des femmes dans le domaine nucléaire, récemment créé à Vienne.

L'Australie demeure un fervent partisan du transfert de connaissances et d'expertise par le biais du Programme de coopération technique de l'AIEA. En

juin 2017, nous avons ratifié le nouvel Accord de coopération sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire en Asie et dans le Pacifique, qui permettra d'enraciner la coopération technique régionale – en particulier dans les pays en développement de notre région.

L'Australie est heureuse de pouvoir souligner à nouveau la contribution importante des applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans de nombreux domaines de l'activité humaine, y compris le développement et la santé. Nous avons achevé cette année la construction d'une nouvelle usine de traitement à grande échelle du molybdène 99. Cette usine, qui est capable de satisfaire 25 % de la demande mondiale – permettra d'assurer l'approvisionnement mondial de cette médecine nucléaire qui sauve des vies.

L'Australie est fermement attachée à la sûreté nucléaire et fera l'objet d'une mission du Service d'examen réglementaire intégré en 2018. Cela témoigne de notre engagement à l'égard du système international d'évaluation par les pairs et de l'amélioration continue de la sûreté nucléaire et radiologique.

L'Australie n'acceptera pas le développement et les essais illégaux par la Corée du Nord d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ni ses menaces, qui continuent de faire peser une menace grave et croissante sur la sécurité mondiale. Il est essentiel que tous les membres de la communauté internationale appliquent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et travaillent ensemble pour amener Pyongyang à la table des négociations.

Enfin, l'Australie sait gré au Directeur général et à son équipe du travail qu'ils accomplissent pour surveiller et vérifier la mise en œuvre du Plan d'action global commun. L'Australie est cohérente et claire. Nous considérons que ce plan d'action est la meilleure option qui soit pour examiner le programme nucléaire de l'Iran et nous estimons qu'il n'existe pas d'autre solution crédible. Nous exhortons toutes les parties à l'accord à le maintenir et à le mettre en œuvre intégralement.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : En tant que solide partenaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les Philippines se félicitent d'avoir parrainé le projet de résolution A/72/L.6, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Ce projet de résolution est conforme au partenariat entre les Philippines et l'AIEA, qui a permis

de régler les questions en suspens concernant la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires.

L'Agence est le seul organisme des Nations Unies à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, les Philippines rappellent que l'AIEA a été créée à la suite de la guerre la plus dévastatrice au monde pour mettre la puissance de l'atome au service de la paix, de la santé et de la prospérité. Les Philippines, pour leur part, ont contribué activement à rassembler des experts nationaux et internationaux dans le domaine nucléaire afin de mettre en commun leurs idées et leurs compétences en matière d'applications nucléaires dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé et la médecine, l'industrie et l'environnement.

Les Philippines saluent le rôle prépondérant du Directeur général, M. Yukiya Amano, dans le maintien de programmes de qualité et l'obtention de résultats concrets pour les États Membres. Nous le félicitons pour sa reconduction dans ses fonctions de Directeur général de l'AIEA et nous saluons l'initiative « L'atome pour la paix et le développement » qu'il a activement promue durant son mandat. De même, nous appuyons fermement les efforts que déploie l'Agence en matière d'égalité des sexes et de représentation géographique équilibrée à tous les niveaux de l'organisation, à qualifications égales.

Les Philippines engagent l'AIEA à maintenir un équilibre entre les aspects promotionnels et non promotionnels de ses travaux, conformément à son statut. Une démarche équilibrée à l'égard des six grands programmes de l'Agence contribuera à son renforcement et la rendra plus pertinente aux yeux des citoyens de tous les États qui en sont membres. La pertinence de l'AIEA est particulièrement essentielle étant donné l'importance accrue que revêt son approche technique et scientifique des questions de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La participation active des Philippines au travail important de l'AIEA a été encore plus nette après l'élection de la Représentante résidente des Philippines par les organisations internationales à Vienne, M^{me} Maria Zeneida Angara Collinson, à la présidence de la soixante et unième Conférence générale de l'AIEA. Dans le cadre de son plaidoyer pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Ambassadrice Collinson a souligné, dans sa déclaration de remerciement, l'adoption par 122 nations, le 7 juillet dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont l'objectif

visé à réduire, voire à neutraliser la militarisation de l'énergie nucléaire. La soixante et unième Conférence a adopté toutes ses résolutions par consensus, y compris la plus délicate, relative à la question nord-coréenne.

Les Philippines entendent poursuivre leur collaboration active avec l'AIEA dans les années à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 189 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.6, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/72/L.6, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Croatie, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iraq, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/72/L.6?

Le projet de résolution A/72/L.6 est adopté (résolution 72/5).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie souhaite exercer son droit de réponse afin de réagir à la déclaration de la représentante du Bélarus.

Tout pays a le droit de se doter de capacités nucléaires tant que ses obligations internationales en matière de sûreté nucléaire sont pleinement respectées et que ses décisions au niveau national

prennent en considération d'éventuelles conséquences transnationales. Les pays nouveaux venus doivent se montrer particulièrement vigilants en ce qui concerne l'application des normes internationales.

Malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale pour renforcer la sûreté nucléaire, il existe encore des approches de nature déclarative et sélective à l'égard de la sûreté nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses services d'examen sont utilisés pour manipuler les réseaux publics de communications. Ce genre de pratique augmente les risques liés au développement de l'énergie nucléaire. À cet égard, je tiens à exprimer ma préoccupation concernant le projet d'implantation d'une nouvelle centrale nucléaire à Ostrovets, au Bélarus, à la frontière avec la Lituanie, à 40 kilomètres seulement de sa capitale, Vilnius. Cette décision a été prise sans la mise en œuvre complète et adéquate de mesures de sûreté nucléaire et en l'absence d'un véritable dialogue avec les pays voisins. Le manque de transparence et d'informations essentielles sur le choix du site, l'évaluation sismique et l'absence de plans de préparation aux situations d'urgence sont profondément alarmants.

Les missions spécialisées de l'AIEA peuvent s'avérer particulièrement utiles si les experts de l'AIEA participent dès le début à l'élaboration d'un projet de construction d'une centrale et à chacune de ses étapes. Par conséquent, la Lituanie exhorte tous les États Membres, en particulier les nouveaux venus dans la production d'énergie nucléaire, à privilégier la sûreté d'un projet plutôt que sa mise en œuvre hâtive.

M. Jo Tong Hyon (République démocratique populaire de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, j'aimerais faire des observations complémentaires à la suite de la déclaration prononcée ce matin par mon ambassadeur (voir A/72/PV.46), afin d'apporter quelques clarifications et d'informer les personnes présentes dans cette salle qui méconnaissent la situation dans la péninsule coréenne.

La République populaire démocratique de Corée rejette la résolution 72/5, relative au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/72/221) et toutes les remarques irresponsables faites par l'observateur de l'Union européenne et par les représentants de l'Australie, du Japon, de la Corée du Sud et des Philippines, qui font partie d'un complot politisé, maléfique et agressif visant à diffamer la République populaire démocratique de Corée et à modifier le système social de mon pays.

Tout d'abord, je voudrais poser les questions suivantes aux personnes que je viens de citer. Que feraient-elles si un voleur s'introduisait dans leur maison, un couteau à la main? Resteraient-elles assises les bras croisés? La réponse est non, évidemment. La même question vaut pour la péninsule coréenne. Comme chacun le sait, sur le plan technique, les deux parties – la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique – sont toujours en guerre l'une contre l'autre. Un accord d'armistice a été signé par les deux parties en 1953, conduisant à un cessez-le-feu. Un armistice ne signifie pas une paix permanente. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a insisté pour que les États-Unis renoncent à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et signent un accord de paix afin de garantir une paix totale sur la péninsule coréenne. Mais cette position justifiée de mon gouvernement a été systématiquement ignorée par les États-Unis.

Les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée sont de nature dissuasive et visent à préserver la souveraineté et la sécurité de notre nation et à contribuer à la paix et à la sécurité régionales et mondiales face à plus d'un demi-siècle de chantage nucléaire de la part des États-Unis. Depuis plus d'un demi-siècle – plus de 70 ans – les États-Unis mènent une politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, faisant subir à notre peuple un chantage et une terrible menace nucléaire.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité contre mon pays sont la conséquence du deux poids deux mesures, de l'autoritarisme et de l'anachronisme des États-Unis. La menace nucléaire que font peser les États-Unis a contraint la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie du nucléaire. La politique d'hostilité des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée est à l'origine du problème nucléaire sur la péninsule coréenne. Les forces armées des États-Unis stationnées en Corée du Sud, sous un prétendu commandement des Nations Unies, nuisent à la paix et à la sécurité de la péninsule coréenne.

Nous sommes tous les témoins des événements qui se produisent en ce moment même, notamment la visite du chef du régime américain dans plusieurs pays – le Japon, la Corée du Sud et la Chine – et ses paroles irresponsables, hostiles et belliqueuses à l'égard de mon pays. Chaque année, les forces armées américaines procèdent à des exercices militaires

conjointes à grande échelle en Corée du Sud. Ces exercices se succèdent les uns aux autres, chaque année et plusieurs fois par an. L'ensemble de l'arsenal nucléaire stratégique – notamment des bombardiers, des sous-marins nucléaires, des missiles balistiques nucléaires et le système antimissile balistique THAAD – a été introduit par les États-Unis en Corée.

Si les États-Unis souhaitent vraiment satisfaire à leurs obligations et leurs responsabilités à l'égard de la paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne, ils doivent renoncer totalement et de façon irréversible à leur menace nucléaire et à leur politique hostile à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, démanteler le commandement des États-Unis en Corée du Sud et retirer leurs troupes de Corée du Sud.

En ce qui concerne le Japon, je condamne fermement l'intervention du représentant du Japon, qui s'est livré à une critique de notre programme de développement de l'énergie nucléaire à des fins de légitime défense, car il s'agit d'une provocation impardonnable contre la République populaire démocratique de Corée. Le Directeur général de l'AIEA (voir A/72/PV.46) nous a dit ce matin que l'un des rôles fondamentaux de l'Agence était de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. J'aimerais poser la question suivante au Japon et au Directeur général de l'AIEA. Qui a été victime de la première catastrophe nucléaire de l'histoire de l'humanité? Le Japon, et aucun autre pays. S'il s'agit bien d'un fait historique, que devraient faire l'AIEA et le Japon pour réagir à cette tragédie humaine? Ils devraient d'abord régler pour de bon la question des États-Unis, le seul pays à avoir mené une guerre nucléaire criminelle et la plus grande puissance nucléaire sur la planète.

Néanmoins, ils ferment les yeux sur l'arsenal nucléaire des États-Unis – sous-marins nucléaires, les porte-avions nucléaires et les bombardiers nucléaires stratégiques – qui entrent et sortent du territoire japonais à tout moment, tout au long de l'année, librement et sans entraves. Ils n'ont pas de limite dans leur acharnement contre la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui constitue le droit légitime d'un État souverain de se défendre.

J'aimerais poser une autre question à la délégation japonaise. Quel est le véritable objectif de son pays? Quelle véritable préoccupation cette question suscite-t-elle? S'agit-il des armes nucléaires ou d'une désaffection du Japon pour notre système politique ou la façon dont

vit le peuple de la République populaire démocratique de Corée?

J'en viens maintenant à la Corée du Sud. Je crois que la délégation sud-coréenne ne défend pas ses propres intérêts. La Corée du Sud ne défend que les intérêts des États-Unis, car elle n'a pas le droit de parler en son propre nom, de façon indépendante, sans le consentement des États-Unis. La Corée du Sud n'est qu'une colonie des États-Unis. Elle a cédé aux États-Unis le contrôle de ses forces militaires, symbole de sa souveraineté, et transformé l'ensemble de son territoire en une base américaine. Parmi les 193 États Membres de l'ONU, aucun pays, à l'exception de la Corée du Sud, ne siège ici en ayant totalement cédé le symbole de sa souveraineté, le contrôle de ses forces militaires, à une puissance étrangère. Aucun pays, à l'exception de la Corée du Sud, n'est impliqué dans une politique proaméricaine infâme ni ne participe à des manœuvres conspiratrices contre ses propres citoyens.

Un pays dépourvu de souveraineté ne saurait être considéré comme un État Membre indépendant, et il est aussi étrange que ridicule que ce régime puisse donner son avis sur la République populaire démocratique de Corée, un État digne, indépendant et souverain. Les autorités sud-coréennes devraient cesser de dépendre de puissances étrangères et renoncer à une politique qui est à l'origine de l'affrontement entre le Nord et le Sud de la Corée.

Enfin, j'aimerais savoir pour quelle raison le représentant du Japon désigne-t-il mon pays sous le nom de « Corée du Nord »? Chacun sait que le nom officiel de mon pays est « République démocratique populaire de Corée ». La Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se réunit chaque année à ce propos. Ce représentant apprécierait-il qu'on nomme son pays « île du Japon »?

M. Lozinskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En ce qui concerne les spéculations que nous avons entendues concernant les infrastructures nucléaires en Crimée, je voudrais dire que la position de la Fédération de Russie est bien connue. Elle est décrite dans la circulaire d'information de l'Agence internationale de l'énergie atomique, contenue dans le document INFCIRC/876, et reste inchangée.

Mme Fedorovich (Biélorus) (*parle en russe*) : J'aimerais exercer mon droit de réponse pour réagir à la déclaration de la représentante de la Lituanie.

Pour le Biélorus, la sécurité nucléaire est d'ordre factuel plutôt que politique. Comme je l'ai souligné dans ma déclaration générale au cours du débat d'aujourd'hui (voir A/72/PV.46), le Biélorus considère la sécurité nucléaire comme une priorité de son programme nucléaire national. Outre les efforts que nous déployons pour atteindre le niveau de sûreté nucléaire le plus élevé possible au niveau national, nous faisons le maximum pour travailler avec les mécanismes de coopération internationaux qui, selon nous, contribuent de la façon la plus utile à notre projet. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont nous sommes saisis du rapport aujourd'hui, joue un rôle particulièrement important à cet égard. Très récemment, au mois d'avril, le Biélorus a défendu avec succès son septième rapport au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire.

Comme je l'ai brièvement rappelé, avant le lancement initial de la première unité de production d'énergie de notre centrale, nous avons accueilli un nombre quasi record de missions de sécurité nucléaires de l'AIEA, dont l'Examen intégré des infrastructures nucléaires, le Service d'examen de la réglementation, ainsi que des missions du Service d'examen de la conception d'événements sur site et externes. Les conclusions de toutes ces missions ont confirmé l'engagement indéfectible du Biélorus d'assurer le niveau de sécurité nucléaire le plus élevé. Nous avons publié les rapports sur le sujet. Quiconque le souhaite peut les consulter sur Internet. Les conclusions des experts de l'Agence, que nous considérons comme les plus habilités à juger des niveaux de sécurité nucléaire dans le cadre de toute évaluation, sont accessibles à ceux qui veulent en prendre connaissance.

Nous travaillons également avec la Commission européenne et avec d'autres partenaires afin de tirer le meilleur parti possible de leur expertise. À ce stade, nous avons déjà procédé à ce qu'on appelle un essai sous contrainte, une étude complète des risques et de la sécurité de la centrale biélorusse. Nous examinons actuellement les évaluations par les experts des résultats de l'essai sous contrainte, en partenariat avec les régulateurs européens.

Nous estimons que les accusations portant sur un supposé manque de sécurité de notre centrale n'ont aucune justification et sont motivées, dans la plupart des cas, par des considérations politiques. Afin d'illustrer ce que nous considérons comme une attitude non constructive, je signalerai l'adoption par l'un de nos proches voisins d'une loi interdisant l'importation

d'énergie électrique en provenance de la centrale nucléaire encore en construction au motif d'un manque supposé de sécurité. Ces dernières années, nous avons invité, à plusieurs reprises, les différentes parties intéressées à engager un dialogue sur les questions de sécurité liées à la centrale nucléaire du Bélarus. Alors que plusieurs de nos voisins, et pas seulement eux, ont saisi cette occasion, certains ne l'ont pas jugé souhaitable et ont choisi une voie politique. Il importe néanmoins que nous établissions des liens normaux de coopération avec toutes les parties intéressées, y compris avec notre proche voisin, la Lituanie. Nous sommes fermement convaincus que pour parvenir à la sécurité nucléaire au niveau mondial, il est absolument indispensable de maintenir un dialogue.

Mme Yoon Seong-Mee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il est profondément regrettable que le représentant de la Corée du Nord continue de faire des déclarations dénuées de tout fondement mettant en doute la souveraineté de mon pays. Face aux menaces permanentes de la Corée du Nord, la République de Corée prendra toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de son peuple et de son territoire. La Corée du Nord cherche à dénaturer les faits, mais cela ne change en rien la nature fondamentale de son programme de missiles nucléaires. À de nombreuses reprises, la communauté internationale a adopté une position unie et sans équivoque sur cette question. Ma délégation exhorte à nouveau la Corée du Nord à cesser immédiatement ses menaces agressives contre la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et contre la communauté internationale tout entière, et à démanteler sans plus tarder son programme nucléaire de façon complète, vérifiable et irréversible.

M. Amiya (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite exercer son droit de réponse afin de réagir aux commentaires et justifications de la délégation nord-coréenne. Le programme de mise au point de missiles nucléaires de la Corée du Nord constitue une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité l'exhortant à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. La Corée du Nord doit s'abstenir de toutes provocations et doit respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que la déclaration conjointe issue des pourparlers à Six.

M. Jo Thong Hyon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je répondrai brièvement aux propos du représentant du Japon.

Le Japon ne me paraît pas qualifié pour parler ici de la question nucléaire ou d'humanité. Le Japon est le seul pays au monde à s'efforcer encore par tous les moyens d'éviter de reconnaître les crimes de guerre inhumains qu'il a commis dans le passé, de présenter ses excuses pour ces crimes ou d'avoir à en répondre. Il préfère faire renaître ses vieux rêves impérialistes en déformant et en embellissant son histoire agressive et criminelle. J'aimerais à ce propos revenir sur des faits particulièrement significatifs concernant les crimes historiques contre l'humanité perpétrés par le Japon, et en particulier contre le peuple coréen.

Le Japon est la seule nation dans l'histoire humaine à avoir mis en place dans plusieurs pays d'Asie un système d'esclavage sexuel organisé par l'armée et cautionné par l'État. C'est ainsi que 200 000 femmes et filles coréennes innocentes ont servi d'esclaves sexuelles à l'armée japonaise pendant 40 années de colonisation de la péninsule coréenne. Le Japon a massacré plus d'un million de Coréens; il a enlevé et contraint au travail forcé plus de huit millions de Coréens. Je répète ces chiffres : 200 000 femmes et filles ont servi d'esclaves sexuelles; plus d'un million de Coréens ont été tués; plus de huit millions de Coréens ont été enlevés et contraints au travail forcé. Le Japon continue néanmoins de nier ces faits, il refuse de les reconnaître et de présenter ses excuses et s'abstient de dédommager la République populaire démocratique de Corée. Nous avons tiré les enseignements de l'histoire, et nous en concluons que le Japon n'est nullement fondé sur les plans politique et moral à parler de cette question dans cette enceinte internationale sacrée que sont les Nations Unies.

J'aimerais dire à la représentante de la Corée du Sud qu'il n'y a aucune nation comme la nôtre dans le monde. Nous partageons le même territoire, le même sang et la même langue. Nous avons en commun plus de 5 000 ans d'histoire. Nous avons été séparés par des forces extérieures. Voilà la tragédie du peuple coréen. Je souhaite vraiment que les autorités sud-coréennes tirent les enseignements de l'histoire s'agissant des forces extérieures. La dissuasion nucléaire de mon pays vise à garantir la paix, la stabilité et la prospérité du peuple coréen sur la péninsule coréenne. C'est une tragédie pour le peuple coréen que d'avoir été divisé par des forces extérieures. Les Sud-Coréens devraient s'opposer à la politique étrangère des États-Unis et collaborer à nouveau avec leurs concitoyens dans le respect des principes d'indépendance, de paix et d'unité nationale.

M. Amiya (Japon) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici pour traiter du point 89 de l'ordre du jour, « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Il ne nous paraît pas approprié de se lancer dans une discussion historique, comme vient de le faire la délégation nord-coréenne. Mais que ce soit bien clair, tout au long de son histoire, le Japon a défendu les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et apporté sa contribution à la paix et à la prospérité de l'Asie certes, mais aussi du monde, se faisant sans cesse le chantre de la liberté, de la démocratie et de la primauté du droit. Nous exhortons à nouveau la Corée du Nord à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mme Yoon Seong-Mee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une seconde fois la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction aux allégations de la Corée du Nord.

Je rappellerai simplement que dans son discours devant l'Assemblée générale (voir A/72/PV.11), le

Président Moon a souligné une fois encore que le Gouvernement coréen ne cherche pas l'effondrement de la Corée du Nord ni à procéder à la réunification par absorption ou par des moyens artificiels. Le Gouvernement de la République de Corée reste ouvert à des négociations visant la dénucléarisation de la Corée du Nord. À de nombreuses reprises, nous avons clairement indiqué que nous respecterons les engagements contenus dans la déclaration conjointe, du 19 septembre 2005, issue des pourparlers à Six. C'est la Corée du Nord qui refuse toute forme de dialogue, créant des tensions dans la région et au-delà. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exhorter la Corée du Nord à reprendre le dialogue à la table des négociations pour parler de paix et de la prospérité commune de notre peuple commun.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 5.